

Olivier Gaucière

Avocat Counsel

Description

Olivier Gaucière a rejoint le Cabinet Adaltys en mai 2024 dans l'équipe de Françoise Brunagel, avec laquelle il avait co-fondé le Cabinet Viginti Avocats en 2011 puis qu'il a accompagnée pendant deux années chez DS Avocats.

Olivier Gaucière intervient tant en conseil qu'en contentieux pour une clientèle d'importateurs, principalement dans le secteur automobile. Dans ce cadre, il pratique les disciplines du droit économique, avec une spécialisation sur les droits de la concurrence et de la distribution, et sur les sujets touchant aux aspects juridiques de la distribution en réseau.

Il tire de sa longue expérience une connaissance pointue et pragmatique du monde automobile.

Sa première partie de carrière l'a initié à la fonction juridique en entreprise. Avocat, il a alors pu appliquer les acquis de cette expérience, notamment en externalisant le département juridique français du Groupe Volvo, dont il est le juriste référent en France depuis 40 ans.

Experiences

- Avocat Counsel au sein du cabinet Adaltys Avocats depuis mai 2024
- Avocat Associé au sein du cabinet DS Avocats (2022-2024)
- Avocat Associé et co-fondateur du Cabinet Viginti Avocats (2011-2022)
- Fondateur du Cabinet Gaucière Avocats (1991-2011)
- Juriste d'entreprise (Rank Xerox : 1982-1986) puis Responsable du Département Juridique (Volvo France : 1986-1991)

Formation

- DJCE – DESS Droit des Affaires (Montpellier)

Langues

Anglais